



NAO 2013

SALAIRES

1. Pour une répartition des richesses plus justes intégrant l'évolution de l'indice du coût de la vie, les gains de productivité, un rattrapage du pouvoir d'achat et pour une revalorisation des bas salaires, la CGT revendique, une augmentation générale des salaires de 200 € pour tous.
2. Prime de transport 50€

EMPLOI

1. Embauche de tous les salariés en contrats précaires qui occupent des postes titulaires au sein de la société.

STATUT DES SALARIÉS POSTÉS

1. Possibilité pour tous les salariés de plus de 50 ans qui travaillent en 3X8, de pouvoir travailler en 2X8 ou en journée avec le maintien intégral de leur salaire.
2. Majoration travail heures de nuit à 50 %.
3. Aucune perte de salaire pendant les congés payés, maintien du salaire comme-ci le salarié avait travaillé.

DROIT SYNDICAL

1. Deux heures d'informations syndicales par an et par syndicat, par salarié, sans perte de rémunérations et pendant le temps de travail, dans l'enceinte de l'entreprise.